

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 4

Artikel: Nos chapelles
Autor: Dubois, Fréd. Th.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOS CHAPELLES.

CHAPELLE DE CRESSIER

par FRÉD. TH. DUBOIS.

L'opinion soutenue par Ochsenbein et d'autres historiens, suivant laquelle la chapelle de St-Urbain à Cressier sur Morat, doit avoir joué un rôle dans la première attaque des Suisses contre les positions bourguignonnes, est actuellement abandonnée par nos historiens.

Dans son magistral travail sur la bataille de Morat¹ M. le Dr H. Wattelet a le premier démontré que cette chapelle ne se trouvait pas sur le chemin des Suisses au moment de leur attaque. Il suppose plutôt qu'ils ont prié là après la bataille durant les trois jours qu'ils restèrent sur le champ de bataille. L'inscription qui se trouve sur la façade, et dont nous parlerons plus loin, dit bien que les Confédérés se réunirent là et prièrent *après* avoir battu et vaincu le duc de Bourgogne. Toutefois, si l'on examine la carte, il semble peu probable que les Suisses soient retournés dans leurs foyers en passant par Cressier. Ils sont arrivés par Ulmitz, il est aussi plus que probable qu'ils sont repartis par Ulmitz et par Gümmenen. De leur côté, les Fribourgeois, après avoir pris congé des Confédérés, seront rentrés par le chemin le plus direct.

Ne serait-il pas très plausible que, quittant Morat, ils aient passé par Villars-les-Moines et suivi le chemin qui traverse la forêt de Cressier et arrive directement à la chapelle de St-Urbain pour se diriger ensuite sur Courtepin? Ce chemin traversant la forêt de Cressier porte encore, paraît-il, le nom de « chemin des Suisses ». Entre Villars-les-Moines et Cressier se trouvait la limite des « anciennes terres ». En arrivant près de la chapelle, les Fribourgeois trouvaient là le premier sanctuaire sur terre fribourgeoise. Il serait

¹ *Die Schlacht bei Murten*. Historisch-kritische Studie von Dr Hans Wattelet, publié dans les *Freiburger Geschichtsblätter*. I. Jahrgang 1894; voir note 96.



Fig 3.—

donc très naturel qu'ils se soient arrêtés devant la chapelle pour s'agenouiller et remercier le Tout-Puissant pour la victoire obtenue.

Cette hypothèse serait plus admissible que celle qui veut faire passer tous les Suisses par ce chemin ; mais elle a contre elle l'inscription qui parle des Confédérés et non des Fribourgeois.

Une autre hypothèse que nous communique M. Wattelet serait que les Confédérés qui poursuivirent les troupes du Comte de Romont dans la direction de Fribourg, se soient arrêtés à la chapelle de Cressier en rentrant sur le champ de bataille.

Voici d'après les recherches de M. Wattelet les passages qui font mention de la chapelle de St-Urbain.

Les comptes de l'Etat nous apprennent qu'elle existait déjà en 1464 et que Fribourg apporta en cette année une contribution pour



Fig. 4. —

la réparation de la chapelle: « A Ulrich Tennicker tiolley por 2 milles tiolla platta employa sur la chapelle de Cressie ordonné par Mess^{rs} 6 livres 12 sols ».

Pendant tout le XVI^{me} siècle, il n'est plus fait mention de la chapelle. Ce n'est qu'en 1622 qu'elle reparait dans les comptes. Elle fut incendiée à cette époque par des inconnus, et l'avoyer de Morat fit une enquête à ce sujet, mais elle resta sans résultat. Un subsidé de tuiles fut demandé au Conseil de Fribourg. Voici ce que celui-ci décida: « Erfahre der buwmeister wie viel sie zieglen manglen zur bedekhung ihrer kapelle und lasse ihnen die erforderliche anzahl werden ».

A cette époque un certain Henri Lamberger aurait fait un legs en faveur de la chapelle. Malheureusement l'original de ce testament n'existe plus. On ne peut donc s'en tenir qu'à la mention de ce legs faite dans le Manual à la date du 4 avril 1634: « Gouverneur de Cressier contre les hoirs de feu M. Lamberger, demande payement

d'un légat par le dit seigneur Lamberger ordonné à la chapelle sur le chemin de Morat dont est passé accordt pour la somme de LXXX écus bons que le dit héritier ne veut avoir accepté et fait refus ».

En 1642 la chapelle avait de nouveau besoin de réparations. Le Conseil de Fribourg donna l'ordre suivant au banneret : « Die von Grissach sollen die Kappellen hiänet Murthen innert vierzehn tagen verbessern ». Les gens de Cressier ne firent sans doute que le strict nécessaire, car en avril 1697 ils demandèrent de nouveau un crédit au Conseil de Fribourg. A la date du 6 avril, nous lisons dans le Manual : « les jurés de Cressier prient de les assister pour le rétablissement de leur chapelle hors la fin du dit Cressier, qui est enfoncée. Habend XX krönen uss der Cantzli, sollend aber kheinen bogen machen lassen ».

Au XVIII^{me} siècle la chapelle était en si mauvais état qu'il fallut entreprendre d'importantes réparations en 1767. Le Manual, nous relate, à la date du 20 juillet la décision suivante : « Hochgeehrter Seckelmeister ist begwaltiget einige Reparationen in der Capelle von Grissach vorzunehmen ».

C'est à l'occasion de ces réparations que l'inscription suivante fut gravée sur une dalle de pierre encadrée dans la façade de la chapelle :

« Allhier haben sich die herren Eydgenossen versamlet und ihr Gebett verricht als sie den herzogen von Burgund vor Murten geschlagen und zu schanden gericht. Deswegen diese alte capel zu ehren des H. Urbani 1697 neu aufgericht. Gott gebe denjenigen, so in der schlacht umkommen sind, das leben ewiglich. Das ist geschehen den XXII Juni 1476. Renovatum 1767 ».

L'établissement de cette inscription ne fut pas ordonné par le Conseil comme il ressort de sa décision. Elle est due à l'initiative du trésorier Nicolas Rämy et du seigneur de Cressier, Michel de Reynold, ainsi que nous le montre l'inscription suivante faite par le dit trésorier dans son compte à la date du 8 octobre : « dem Steinmetz Xaveri Bertold für den Inscriptionstein der Capellen zu Grissach laut Accord signirt Michel de Reynold 42 livres ». Le 5 novembre suivant le trésorier Ræmy paya en outre à Michel de Reynold 246 livres 15 sols « für Reparationskosten der obgeditten Cappellen zu Grissach. »

En 1809 la chapelle fut fortement endommagée par un orage et l'Etat contribua encore aux frais de réparations. Il fit un nouveau

subside de 350 frs pour de nouvelles réparations en 1818 et de 800 frs pour des travaux de restauration conséquents en 1844.

C'est probablement à cette date que remonte l'éreintement complet de l'ancienne chapelle de Cressier dont la charmante silhouette était si bien en harmonie avec les lignes et l'architecture du pays. Un ancien dessin dont nous reproduisons ici une copie nous montre la chapelle telle qu'elle était avant ces malencontreuses transformations. (fig. 4)¹

Les *restaurateurs* maladroits de ce vénérable monument ont supprimé le charmant clocheton, ils ont retranché l'avant-toit qui abritait l'entrée de la chapelle et surélevé le mur de la façade en lui donnant une silhouette banale. Ils se sont crus même obligés de placer un motif gothique au-dessus de l'inscription du XVIII^{me} siècle! Croyant avoir à faire à un poste de police ou une caserne, ils ont peint la porte aux couleurs cantonales et entouré l'édifice d'une petite balustrade comme dans un jardin anglais!!

Nous espérons vivement que l'Etat qui doit prochainement s'occuper du mobilier de cette chapelle historique étudiera aussi les moyens d'atténuer les fautes commises lors des derniers travaux.

Depuis plusieurs années déjà la messe n'est plus célébrée dans la chapelle de St-Urbain. La paroisse de Cressier s'y rend trois fois par an en procession le 25 avril, le 25 mai, fête de St-Urbain et le premier jour des rogations. Pourquoi reste-t-elle abandonnée et oubliée le jour du 22 juin?

¹ Nous remercions vivement M. H. Robert, professeur au Technicum, qui a bien voulu faire ce dessin pour *les Annales*.